

Votre Agent Général
**STE GADROY BRETEAU GASPAR
SARL**
4 RUE DE CLERMONT
60200 COMPIEGNE
 **03 44 20 20 20**
 **03 44 20 76 67**



Assurance et Banque

N°ORIAS **07 010 386 (SARL ASTEAM
GADROY BRETEAU GASPAR)**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL ,LE ROYAUME DES ARBRES
REP PAR MR CHUCHERAT THIERRY
RD 402
83330 LE CASTELLET

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **10/04/2017**

Vos références

Contrat
6411536604
Client
1263284204

Date du courrier
19 mars 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
LE ROYAUME DES ARBRES

Est titulaire du contrat d'assurance n° **6411536604** ayant pris effet le **10/04/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**PROFESSEUR DE SPORT INDEPENDANT ET GUIDE (CANYONING, SPELEO,
RANDONNEE)**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

6411536604

Client

1263284204

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.